



## Besoin d'une information juridique ?

Un problème familial ?

Un litige avec une administration ?

**Vous pouvez rencontrer gratuitement un avocat  
dans les locaux de la Mairie de Barcelonnette  
Rendez-vous GRATUITS et CONFIDENTIELS**

Une discrimination ?

## Permanence des avocats

Un litige avec votre employeur ?

### 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

Un organisme de crédit ?

Votre bailleur ou votre locataire ?

### de 10h à 13h

Un commerçant ?

Victime de vol, de violences ?

*Prenez rendez-vous directement auprès de l'agent d'accueil de la  
mairie de Barcelonnette sur place ou au 04-92-80-79-00.*

*Les permanences sont réalisées au mois de février, avril, juin, octobre  
et décembre, au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.*